



SALON DE PEINTURE, SCULPTURE ET ARTISANAT « A LA PORTE DU SUNDGAU »

Thème : Jean-Jacques HENNER
09 et 10 Novembre 2019



Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la 30^{ème} édition du Salon de Peinture, Sculpture et Artisanat "**A LA PORTE DU SUNDGAU**" aura lieu cette année le Week-end du **09 et 10 novembre 2019** à la salle polyvalente d'Illfurth (28 rue de Spechbach), avec un **vernissage le samedi 09 novembre à 17h**.

J'ai donc l'honneur de vous inviter à venir présenter vos œuvres à cette exposition qui est devenue une rencontre attendue par tous les artistes mais également par tous les visiteurs.

Cette exposition a pour vocation de réunir des artistes-peintres et des sculpteurs de toutes tendances. Elle a connu, ces dernières années, un grand succès, tant par la qualité des œuvres exposées que par le nombre de visiteurs.

A l'occasion du 30^e anniversaire nous aurons l'honneur de revoir nos 5 derniers invités d'honneur, Pascal NIAU, Yoran LUCAS, Adela BURDUJANU, KWON, Eric LECAM. Jean-Marie ZACCHI sera également présent en tant que président du jury. Le parrain est Mario CARATOLLI qui a obtenu le 1^{er} prix du Salon de l'an dernier.

Le **thème facultatif** de cette année est **Jean-Jacques HENNER et autour de J. J. HENNER (maison, peinture, clocher de Bernwiller, sculpture,...)**, exceptionnellement nous accepterons les « copies » d'œuvres originales mais que de HENNER. Laurent NAVARRE, qui peint selon la technique HENNER, sera présent pour juger la qualité des toiles.

Comme l'an dernier, votre emplacement sera déterminé par le commissaire ainsi que le parrain et leur équipe qui l'attribueront **avant l'exposition, selon vos photos**. De ce fait toutes les œuvres seront placées afin de les mettre au maximum en valeur. **Nous vous remercions de bien vouloir envoyer par mail (peintureillfurth@gmail.com) quelques photos de vos travaux, si possible celles que vous exposerez** afin de pouvoir préparer un plan de salle en avance.

Que vous n'ayez déjà eu l'occasion d'y exposer quelques-unes de vos œuvres ou que vous n'y ayez encore jamais participé, je vous suggère de me renvoyer votre bulletin d'adhésion sans plus tarder. Le nombre d'emplacements étant limité, il est prudent de s'inscrire rapidement, sans attendre la **date limite fixée au 09 octobre 2019**.

Une restauration sur place est possible, sur réservation, pour les 2 jours. De plus amples renseignements vous seront communiqués dans la lettre de confirmation d'inscription courant octobre ou sur notre site internet www.peintureillfurth.com.

Vous trouverez ci-joint deux documents :

- un bulletin d'adhésion peinture ou sculpture ou artisanat
- le Règlement du Salon

Comptant vivement sur votre participation et dans l'espoir de vous rencontrer les 9 et 10 novembre, pour une année exceptionnelle, veuillez croire, Madame, Monsieur, en mes meilleures salutations.

Laetitia LACOTE



Présidente : Laetitia LACOTE

Tel : 06 89 67 51 99

Mail : peintureillfurth@gmail.com

Site internet : www.peintureillfurth.com

REGLEMENT DU SALON DE PEINTURE, SCULPTURE ET ARTISANAT « A LA PORTE DU SUNDGAU » ILLFURTH, 9 ET 10 NOVEMBRE 2019

Thème facultatif : Jean-Jacques HENNER

Date limite d'inscription : 9 octobre 2019

Le salon de Peinture, Sculpture et Artisanat "A LA PORTE DU SUNDGAU", organisé par l'association Art et Musique Saint-Martin-Illfurth, se déroulera selon les modalités et conditions fixées par les organisateurs, et est soumis au présent règlement.

Pour les peintres et sculpteurs :

1. Ce salon est ouvert à tous les artistes professionnels ou non, qui s'engagent à ne présenter que des œuvres originales. **Cette année nous accepterons les « copies » de Jean-Jacques HENNER** à condition de noter « d'après J. J. Henner » et que le format soit différent de l'original.
2. **Thème facultatif : Jean-Jacques HENNER.** Le présent règlement s'applique aussi à ce thème. Un prix spécial sera attribué pour ce thème. Il **revient de noter impérativement** sur le bulletin d'inscription si vous y participez. Les 4 tableaux présentés devront être dans le thème. Vous pouvez soit présenter une copie soit un portrait de HENNER. Le prix peut être décerné même si vous avez déjà un autre prix.
3. Chaque artiste peintre est autorisé à présenter **quatre** œuvres de sa facture, si possible dans le même thème, dont **la dimension maximale est de 25 figures (81*65cm)**. Vous disposez de 2 panneaux de 90*200cm placés en quinconce. Le comité se réserve le droit de refuser toute œuvre qu'il estimerait trop choquante ou qui ne correspondrait pas à ces dimensions.
4. Les œuvres peuvent être présentées encadrées d'un cadre américain, d'une baguette ou d'un cache clou et **munies d'un piton d'accrochage**. Le poids maximum de chaque toile sera de 5 kg, et de 40kgs pour une sculpture.
5. Un moyen d'accrochage par chaînettes est mis à disposition par la société organisatrice pour chaque panneau. Au dos de chaque œuvre devra figurer le nom et l'adresse de son auteur, ainsi que le titre de l'œuvre et un moyen d'accrochage. L'œuvre devra être signée.

6. Pour les sculptures, l'association peut soit vous fournir des tables (maximum 2, 200cm * 60cm), soit vous pouvez utiliser vos propres supports. Il convient d'exposer 4 sculptures au maximum.
7. Un droit de participation de 40 € par catégorie, 75€ pour 2 catégories est demandé. Celui-ci est à verser au moment de l'inscription, accompagnant la fiche d'inscription dûment remplie. L'inscription ne deviendra définitive qu'après paiement du droit de participation, dans la limite des places disponibles.
8. Les œuvres devront être exposées à la salle polyvalente, pendant les **heures d'ouvertures au public**, à savoir les :
 - samedi 9 novembre 2019 de 10 H 00 à 19 H 00
 - dimanche 10 novembre 2019 de 09 H 30 à 18 H 00.
9. Les œuvres devront être accrochées sur place le samedi 9 novembre 2019 de **07h00 à 09h00**. Les emplacements seront déterminés par le comité organisateur, le parrain et leur équipe. Afin d'organiser le placement avant l'expo, merci de nous **envoyer une photo** de vos travaux de préférence par mail à l'adresse peintureillfurth@gmail.com ou par courrier avec votre bulletin d'inscription et de noter votre couleur dominante et style de peinture.
10. Un droit d'entrée de 3,00€ sera demandé à toute personne non exposante. Une invitation, valable pour deux personnes, pour le vernissage et des programmes seront mis à la disposition des artistes à titre gracieux.
11. Des affiches seront imprimées par les organisateurs qui en assureront la diffusion. Les organisateurs se chargent de faire la publicité de cette manifestation.
12. L'exposition est soumise à une surveillance assurée par un permanent et par les organisateurs. Aucune œuvre ne pourra être retirée avant la fin officielle du salon (dimanche 10 novembre à 18 h 00).
13. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, incendie ou bris pouvant survenir sur la durée du salon. Chaque artiste assurera ses œuvres lui-même et devra pouvoir justifier d'une assurance responsabilité civile couvrant ses objets personnels.
14. Le jury est composé des Invités d'Honneurs, du parrain (1^{er} prix du salon de l'année précédente), des Invités mis à l'Honneurs (1^{ers} prix de l'année précédente), du Président de l'association ou de son remplaçant, un membre de droit représentant la Municipalité d'Illfurth et un représentant du CCM D'Illfurth.
15. Les décisions du jury sont sans appel. Le jury tel qu'il est défini à l'article 14 se réunira à partir de 10 heures le samedi 9 novembre 2019 et transmettra son palmarès au Président avant le vernissage de l'exposition. Après 11 heures les œuvres non présentées ne pourront plus être jugées par le jury.
16. La lecture du palmarès aura lieu le samedi 9 novembre 2019 à partir de 17 H 00, à l'occasion du vernissage, en présence des personnalités et organisateurs concernés par cette manifestation.
17. Les prix suivants seront décernés :
 - Prix spécial du Salon 2019 (toutes catégories confondues)
 - Prix spécial thème facultatif – Jean-Jacques HENNER
 - Premier et deuxième prix – huile / acrylique
 - Premier et deuxième prix - aquarelle
 - Premier et deuxième prix - autres techniques
 - Premier prix – Sculpture
 - Prix d'encouragement
 - Prix spécial école – ComCom Sundgau et CCM Illfurth
 - Prix du public - Chaque visiteur ne pourra déposer qu'un seul bulletin dans une urne.

Les œuvres primées restent la propriété du peintre ou sculpteur. Les artistes ayant obtenu le prix spécial du Salon 2018 ou un premier prix ne pourront se voir décerner ce même prix pendant les 2 années suivantes et ne pourront recevoir aucun autre prix. Cependant, les artistes seront Invités d'Honneurs l'année suivante. Chaque artiste ne pourra recevoir qu'un seul prix mis à part le prix spécial thème 2019.

18. Un badge sera remis à chaque exposant lors de la mise en place des œuvres. Il devra être porté pendant toute la durée du Salon et remis aux organisateurs, lors du contrôle de sortie.

19. Durant l'exposition, aucune vente ne pourra être effectuée. Tout contact que l'artiste sera susceptible de recevoir de la part de personnes intéressées lui sera communiqué. Pour l'information des acheteurs éventuels, l'artiste a la possibilité de communiquer aux organisateurs la liste des prix des œuvres exposées. Durant l'exposition, cette liste pourra être consultée à l'accueil. **Cartes de visite interdites** sous les tableaux, nom, numéro de téléphone et adresse de l'artiste sont inscrits dans le programme donné aux exposants et vendu à l'entrée pour le public.

20. Les œuvres ne pourront être retirées que le 10 novembre 2019 à partir de 18 H 00.

21. Toute clause non prévue dans ce présent règlement sera discutée au sein du comité organisateur.

Pour les artisans :

1. Il vous revient de préciser sur la feuille d'inscription la nature de votre artisanat afin d'éviter trop d'artisanat d'une même catégorie.

2. Vous disposerez de **2 tables** de 200*60 cm et/ou de **2 panneaux** de 200 H* 90l cm **pour 40€**. Les 2 tables seront placées l'une derrière l'autre.

3. L'installation du stand se fera le samedi 9 novembre de 7h à 10h. L'entrée des artisans se fera par l'entrée B, à l'arrière de la salle polyvalente.

4. Le nombre d'artisans étant très limité, les premiers inscrits seront les premiers acceptés.

PROGRAMME DU SALON 2019

Thème facultatif : *Jean-Jacques HENNER*

Date Limite d'inscription : 10 octobre 2019

Samedi 9 novembre 2019

Entre 7h et 09h30 : Accueil des exposants et accrochage des œuvres par les exposants

10h à 12h : Passage du jury

17h : Vernissage et lecture du palmarès

Dimanche 10 novembre 2019

9h30 : Ouverture du salon

17h30 : Remise du prix du public et de la tombola

18h : Clôture du salon et décrochage des œuvres